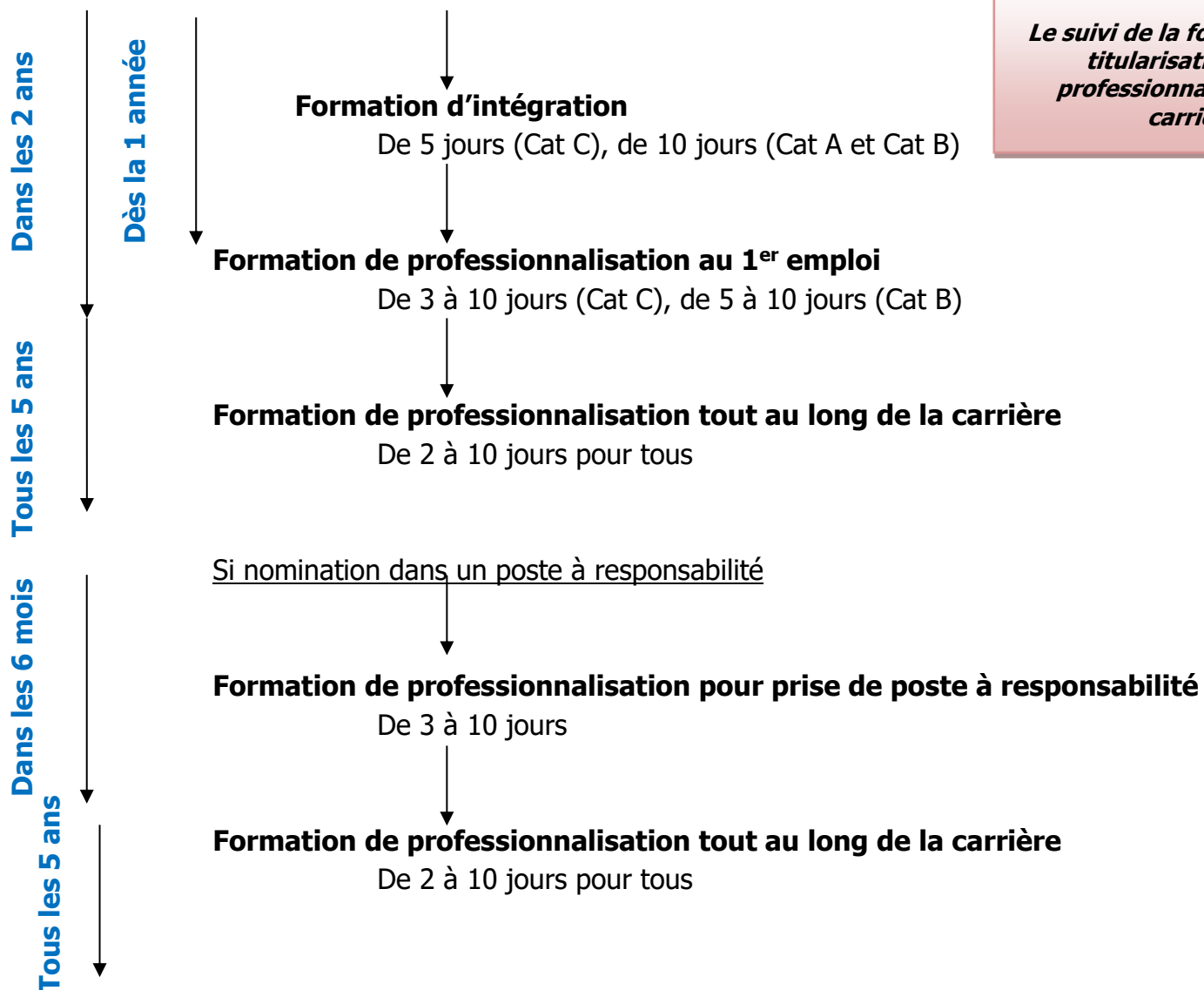


## SCHEMA ORGANISATIONNEL DES FORMATIONS STATUTAIRES OBLIGATOIRES

### NOMINATION DANS UN CADRE D'EMPLOI



*Ne sont pas concernées les filières sapeurs-pompiers et police municipale.  
Le suivi de la formation d'intégration conditionne la titularisation et le suivi des formations de professionnalisation conditionne l'évolution de carrière par promotion interne.*



Une dispense, totale ou partielle, de la durée des formations statutaires peut être accordée par le CNFPT. Elles font l'objet d'une attestation précisant le nombre de jours et la nature de la formation pour laquelle la dispense est accordée. Les dispenses ne concernent que la période concernée.